

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 juin 2018**

Objet : Modification du plan de financement des opérations de MED sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole (CALM)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt juin 2018, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 38

Présents : 34 (dont 7 procurations) - 144 voix

Votants : 34 Pour (144 voix)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) – 15 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mr Jérémie Sauty) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON – (procuration donnée à Mr Alain Lagarde) - 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU – 2 voix – suppléante de Jenty
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Gérard Vandembroucke) – 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymondaut) – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – 1 voix (suppléant de Mr Faucher)
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAÛCHE (procuration donnée à Mr Jean-Marie Bost) – 15 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mr Jérémie SAUTY – 6 voix – suppléant de Mr Gaillard
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Pierre Desarmenien)- 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président CC Haute Corrèze Communauté
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente CC Vézère Monédières Millesource
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président Département Creuse
Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère départementale Département Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant)
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant)
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant)
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant)

Président de la CC Creuse Sud-Ouest
Président de la CC Briance Combadre
Président de la CC Creuse Grand Sud
Conseillère Communautaire CC Portes Vassivière

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Lors du comité syndical du 11 avril 2016, les membres de DORSAL adoptaient le plan de financement d'opérations de Montée en Débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole (délibération n°482) pour un montant total estimatif de 605 000 € HT.

Une des opérations n'a pas été réalisée, Orange nous ayant indiqué initier le déploiement du FTTH sur le secteur concerné (nord de la commune du Vigen) sous 36 mois (à compter de la consultation des opérateurs datant d'avril 2016). Son montant estimatif était de 103 000 € HT.

La CALM prenait en charge la participation des communes par la voie de fonds de concours envers les communes concernées.

Ces opérations étaient couplées au raccordement en fibre optique de dix mairies, du vélodrome de Bonnac la Côte, de la ZA Aqueduc à Peyrilhac et du conservatoire d'espaces naturels Limousin à Saint-Gence (délibération n° 481 jointe), avec un financement 100 % CALM, pour un montant total estimatif

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-258728658-20180629-CS81_D617-D

A l'exception de l'opération du Vigen, toutes les infrastructures prévues (MED, raccordements fibres de sites prioritaires) sont en service.

Certaines opérations de MED ont coûté plus cher que l'estimatif initial (différentiel de 47 137.02 € HT).

Il est à noter que les opérations de fibrage de sites prioritaires présentent un solde positif de 136 406 € HT.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement des opérations de MED, tel que détaillé en annexe.

En référence aux délibérations N°326 du 2 avril 2013 et n°537 du 14 mars 2017, une contribution financière aux frais de fonctionnement est maintenue. Elle sera versée par les partenaires financiers (Communes pour le cas présent) concernés par les travaux sur leur territoire.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote, Axe 2bis.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Toutes les participations financières inscrites au tableau ci-annexé, représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

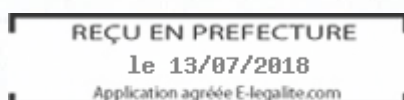
Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité :

- **d'accepter le plan de financement modifié de ces opérations tel que détaillé en annexe,**
- **de donner une autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner une autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



**Plan de financement modifié pour la mise en œuvre d'infrastructures de MeD sur le territoire de la Communauté de communes de
Limoges Métropole**

**N°617
Annexe**

N°	Département	Phase de référence du SDAN	Territoire d'intervention	OPERATIONS	Coût prévisionnel HT - délibération 11/04/16	Coût réel HT	Participation financière CD87	Participation financière Région	Participation financière Europe	Participation financière EPCI ou Commune	Observations
1			Commune de Aureil	SR FEY/A03	41 700,00 €	46 102,24 €	3 101,65 €	- €	- €	43 000,59 €	projet commun (tracé) avec Eyjeaux - Accord des deux communes pour une répartition 173278 Aureil et 105278 Eyjeaux
							6,728%	0%	0%	93,272%	
2			Commune de Boisseuil	SR SOL/A06	116 000,00 €	105 761,81 €	8 628,08 €	- €	- €	97 133,73 €	
							8,158%	0,00%	0,00%	91,842%	
3			Commune de Bonnac la Côte	SR BEM/E06	67 000,00 €	84 152,71 €	4 983,46 €	- €	- €	79 169,25 €	
							5,922%	0,00%	0,00%	94,078%	
4	87		Commune de Eyjeaux	Opticalisation du NRA-ZO construit par Dorsal	25 300,00 €	27 971,88 €	1 881,81 €	- €	- €	26 090,07 €	projet commun (tracé) avec Aureil - Accord des deux communes pour une répartition 173278 Aureil et 105278 Eyjeaux
							6,728%	0,00%	0,00%	93,272%	
6			Commune de Peyrilliac	SR NIE/A05	66 000,00 €	61 339,46 €	4 908,08 €	- €	- €	56 431,38 €	
							8,002%	0,00%	0,00%	91,998%	
7			Commune de Saint-Gence	SR NIE/A03	100 360,00 €	124 866,42 €	7 464,76 €	- €	- €	117 401,74 €	relo Veyrac/SI-Gence pour SR VEY/A02 (530006) ; Veyrac 101/164 Saint-Gence 63/164
							5,978%	0,00%	0,00%	94,022%	
8			Commune de Veyrac	SR VEY/A04 et VEY/A02	85 640,00 €	98 942,50 €	6 369,90 €	- €	- €	92 572,60 €	relo Veyrac/SI-Gence pour SR VEY/A02 (530006) ; Veyrac 101/164 Saint-Gence 63/164
							6,438%	0,00%	0,00%	93,562%	
TOTAL					502 000,00 €	549 137,02 €	37 337,76 €			511 799,36 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2018

Application agréée E-legalite.com